

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le Canada tient à féliciter l'UNESCO pour ses réalisations considérables en matière de gestion axée sur les résultats et pour la réforme de ses programmes au cours de l'exercice des deux dernières années. La *Stratégie à moyen terme 2002-2007* (31 C/4) marquait le début de ces réformes, peaufinées par la suite dans *Programme et budget pour 2002-2003* (31 C/5) et *2004-2005* (32 C/5). À notre avis, ces réformes se refléteront également dans *Programme et budget pour 2006-2007* (33C/5).

Nous accueillons donc favorablement l'occasion qui nous est offerte de formuler des commentaires et des recommandations en vue de la préparation du document 33 C/5. À titre de commentaire général, nous avons trouvé le *Questionnaire sur le Projet de programme et de budget pour 2006-2007* (document 33 C/5) inutilement long, compliqué et répétitif. Le questionnaire contient 49 paragraphes, chacun suivi d'une série de questions. Nous avons dénombré un total de 138 questions. Un paragraphe en particulier (24) comptait seulement trois lignes et demie de texte, suivies de neuf (9) questions distinctes. La nature complexe de toutes les questions formulées dans le *Questionnaire* exige une connaissance préalable poussée des programmes et des budgets de l'UNESCO. Par conséquent, les répondants ont été considérablement frustrés par le processus de consultation.

À notre avis, le format et la longueur du *Questionnaire* dénotent un problème plus fondamental dans le document final (33 C/5). Compte tenu du niveau élevé de complexité du processus préparatoire, nous avons de sérieuses inquiétudes quant à la clarté, la longueur, voire l'utilité du document 33 C/5 qui résultera du processus.

De plus, le *Questionnaire* adopte une approche très sectorielle quant au travail de l'UNESCO. Bien que nous comprenions que cette approche tient compte du format du document C/5 courant, nous nous interrogeons sur la faisabilité de la mise en œuvre d'une approche intersectorielle ou interdisciplinaire, alors que l'Organisation n'est pas clairement orientée dans ce sens. L'approche adoptée pour la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable le démontre clairement, puisqu'elle n'est abordée que dans le grand programme I (éducation), en dépit du fait qu'elle concerne également les grands programmes II (sciences naturelles) et III (sciences sociales) et de l'insistance de l'UNESCO même que la culture (grand programme IV) fait partie intégrante du développement durable.

Le Canada recommande également que la priorité principale du grand programme V soit reformulée pour se lire « liberté d'expression et accès à l'information ». La priorité mettait jadis l'accent sur « l'accès à l'information et au savoir pour le développement », ce qui suppose que l'accès à l'information suffit. Ce libellé ne tient pas compte du fait que l'accès à l'information perd sa crédibilité en l'absence de la liberté d'expression.

Le document 33 C/5 doit également reposer sur la recherche actuellement menée par l'Institut de statistique de l'UNESCO et les connaissances qui en découlent. Cette